

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
CHRISTIAN MASSÉ	Maire	6 854	3 427		
ANDRÉ THIBODEAU	Conseiller	2 285	1 143		
ISABELLE MEUNIER	Conseiller	191	96		
CATHERINE BELLEAU-ARSENAULT	Conseiller	2 285	1 143		
JULIEN FOURNIER	Conseiller	2 285	1 143		
MARIE V LAPORTE	Conseiller	1 714	857		
NICOLAS PARIS-LAFRANCE	Conseiller	1 333	666		
STEVE THIBODEAU	Conseiller	380	190		
GENEVIÈVE BERGERON	Conseiller	2 285	1 143		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).